



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	32
Votants par procuration	2
Absents	1
Total des votes	34

5.2

L'an deux mille vingt six, le trente et un mars, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 25 mars 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

**ELUS PRESENTS :**

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVRAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Vanessa DUVAL, M. Kylian HÉBERT, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

Mme Sonia QUESNEY à M. Alexis DARMOIS, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Annabelle ARSON

**ELUS ABSENTS :**

M. Thierry BERNARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Christophe CANTELOUP

**N°DEL\_0046\_2026 Désignation de représentants du Conseil Municipal au lycée Risle Seine**

Le conseil d'administration vote et adopte le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget et le compte financier. Il adopte également les documents suivants : Rapport concernant le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ses conditions matérielles de fonctionnement.

**VU** l'article D422-12 du code de l'éducation précise le Conseil d'administration des collèges et des lycées comporte les membres suivants :

- Le Chef de l'établissement scolaire,
- Un représentant de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupe de communes, un représentant du groupement de communes.

*Le Conseil Municipal décide,  
Après en avoir délibéré*

*Par 27 votes Pour,*

*Et 7 abstentions*

*Annabelle ARSON, Julie HINOUT, Olivier LEMERCIER, Françoise OOSTERLINCK, Kévin MAUVIEUX, Édouard VALAUNEY, Thomas GRANDSIRE*

- **DE DESIGNER** M. Mikaël CHEVREAU comme représentant titulaire et Mme Laurette MONLON comme représentant suppléant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Lycée Risle Seine.
- **D'AUTORISER** Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

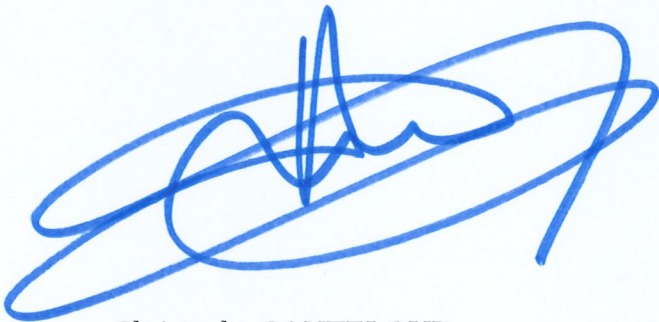
Pont-Audemer, le 31 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Christophe CANTELOUP



Alexis DARMOIS